



**Délibération n°756  
Élaboration de la Candidature  
Au Programme LEADER 2023-2027**

**Réunion du Comité Syndical du 12 Octobre 2022**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-200048171-20221012-756-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/10/2022

**Effectif légal du conseil syndical : 64**  
**Nombre de conseillers en exercice : 64**  
**Nombre de conseillers présents : 39**  
**Nombre de conseillers représentés : 2**  
**Nombre de votants : 41**

Convoqué le 28 septembre 2022, le conseil syndical s'est réuni le 12 octobre 2022 à 18h00, Salle d'Assemblée de Clermont Auvergne Métropole (7ème étage), 64 avenue de l'Union Soviétique à Clermont-Ferrand, sous la présidence de Monsieur Dominique ADENOT.

**109<sup>e</sup> Séance**

**Étaient présents les délégués dont les noms suivent :**

Monsieur Dominique ADENOT  
Madame Nadine ALAPETITE  
Monsieur Claude AUBERT  
Monsieur José BELDA  
Monsieur Frédéric BONNICHON  
Monsieur Éric BRUN  
Monsieur Alain CAZE  
Monsieur Gérard CHANSARD  
Monsieur Jean-Michel CHARLAT  
Madame Chantal DROZDZ  
Madame Catherine FROMAGE  
Monsieur Éric GRENET  
Monsieur Dominique GUÉLON  
Monsieur Gérard GUILLAUME  
Monsieur Yann GUILLEVIC  
Monsieur Sylverin KEMMOE  
Monsieur Jacques LARDANS  
Monsieur Jean-Marc LAVIGNE  
Monsieur André MAGNOUX  
Madame Nathalie MARIN

Madame Danielle MISIC  
Monsieur Jean-Marc MORVAN  
Monsieur Jean-Michel ONDET  
Madame Christine PACAUD  
Monsieur Gilles PAULET  
Madame Mina PERRIN  
Monsieur Gilles PÉTEL  
Madame Catherine PHAM  
Monsieur Jean PICHON  
Monsieur Pascal PIGOT  
Monsieur Jérôme PIREYRE  
Monsieur Marc REGNOUX  
Monsieur François REPOLT  
Monsieur Jean-Pierre ROUSSEL  
Madame Valérie ROUX  
Monsieur Bruno VALLADIER  
Madame Nadine VALLESPI  
Monsieur Dominique VAURIS  
Monsieur Gilles VESCOVI

### Étaient excusés / absents :

Monsieur Claude AIGUEPARSES  
Monsieur Marcel ALEDO  
Monsieur Jérôme AUSLENDER  
Monsieur Dominique BANNIER  
Monsieur Nicolas BEAURE  
Monsieur Nicolas BONNET  
Monsieur Jean-Pierre BRENAS  
Monsieur Philippe CARTAILLER  
Monsieur Jean-Christophe CERVANTES  
Monsieur Alain CHARLAT  
Monsieur Alain DÉAT  
Monsieur Antoine DESFORGES  
Madame Nathalie DOS SANTOS  
Monsieur Gérard DUBOIS  
Madame Blandine GALLIOT

Monsieur Jean-Pierre HEBRARD  
Monsieur Michel LACROIX  
Madame Christine LECHEVALLIER  
Madame Christine MANDON  
Madame Dominique MARQUIE  
Monsieur Christian MÉLIS  
Monsieur Cédric MEYNIER  
Monsieur Sébastien MORIN  
Monsieur Pierre PÉCOUL  
Madame Anne-Marie PICARD  
Monsieur Denis ROUGEYRON  
Madame Sandrine ROUSSEL  
Monsieur Laurent THEVENOT  
Monsieur Nicolas WEINMEISTER

### Avaient donné pouvoir :

Mme Nathalie DOS SANTOS  
Mme Christine LECHEVALLIER

à  
à

M. Gérard GUILLAUME  
M. Dominique ADENOT

## **Élaboration de la Candidature Au Programme LEADER 2023-2027**

Le 30 mars 2022, le Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes a publié un appel à candidatures auprès des territoires organisés pour élaborer et mettre en œuvre un programme LEADER pour la période 2023-2027

Les territoires concernés doivent déposer leur dossier de candidature avant le 30 décembre 2022. Les candidatures retenues seront sélectionnées en février 2023 et, après une phase de conventionnement, la programmation des crédits LEADER devrait pouvoir démarrer au 1er juillet 2023.

Dans l'appel à candidatures, le Conseil régional a fixé pour principe que les territoires éligibles doivent être d'échelle départementale, composés d'EPCI entiers et respecter au moins 2 des 3 critères suivants :

- au moins 200 000 habitants,
- au moins 2 500 km<sup>2</sup>,
- au moins 9 EPCI.

Un montant de 74,3 M€ est disponible au niveau régional pour une douzaine de territoire d'échelle départementale susceptibles de candidater au programme LEADER 2023-2027.

Les stratégies locales de développement présentées dans ces candidatures doivent viser la transition écologique et énergétique tout en s'articulant autour de trois thématiques :

- Revitaliser les centres-bourgs via une approche stratégique et participative permettant de renforcer leur rôle de centralité en milieu rural ;



- Construire une offre touristique renouvelée, diversifiée et accessible en réponse aux attentes de la clientèle et s'appuyant sur la mise en réseau des acteurs ;
- Favoriser l'accès à l'emploi et renforcer la création de valeur ajoutée par le maintien et le développement de nouvelles activités en s'appuyant sur les ressources et les compétences locales.

Depuis plusieurs mois, les 6 territoires éligibles du Puy-de-Dôme travaillent ensemble, tant au niveau technique que politique, pour définir les conditions d'une candidature commune. Il s'agit des territoires suivants :

- GAL Pays des Combrailles porté par le Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement des Combrailles ;
- GAL Pays d'Issoire Val d'Allier Sud porté par la Communauté d'Agglomération du Pays d'Issoire ;
- GAL Volcans d'Auvergne porté par le Syndicat Mixte du Parc des Volcans d'Auvergne ;
- GAL Val d'Allier du Grand Clermont porté par le PETR du Grand Clermont ;
- GAL Parc Livradois-Forez porté par le Syndicat Mixte du Parc Livradois-Forez ;
- Communauté de Communes Plaine Limagne.

Ces territoires ont décidé de constituer un groupement de commande pour la réalisation d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration et la rédaction d'un dossier de candidature au programme LEADER 2023-2027 à cette échelle. Après consultation, le bureau d'étude sélectionné le 8 juin dernier est le cabinet conseil MATI.

Pour participer activement à l'élaboration de ce dossier de candidature, le PETR du Grand Clermont mobilisera le coordonnateur du programme LEADER actuel pour une durée de 143 heures de travail entre le 1er avril 2022 et la fin février 2023. Le coût de cette animation est de 7.746,87 €.

Les coûts liés à cette animation sont éligibles à l'appel à candidatures publié le 25 avril dernier par le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, dans le cadre de l'opération 19.1 « Soutien préparatoire » du Programme de Développement Rural Auvergne.

Pour information, les montants sollicités par chacun des territoires partenaires pour le « Soutien préparatoire » sont les suivants :

<b>Structure partenaire</b>	<b>Montant HT des dépenses présentées</b>	<b>Montant de crédits LEADER sollicité</b>
SMAD des Combrailles	48.893,35 €	39.114,68 €
SMPNR des Volcans d'Auvergne	7.515,36 €	6.012,28 €
SMPNR Livradois-Forez	7.757,12 €	6.205,69 €
CA Agglo Pays d'Issoire	7.720,87 €	6.176,70 €
CC Plaine de Limagne	7.736,76 €	6.189,41 €
PETR du Grand Clermont	7.746,87 €	6.197,49 €
<i>Total</i>	<i>87.370,33 €</i>	<i>69.896,25 €</i>

Le plan de financement prévisionnel de l'animation consacrée par le Grand Clermont pour élaborer la candidature LEADER pour la période 2023-2027 est le suivant :

Fonds LEADER : 6.197,49 €  
 Grand Clermont : 1.549,38 €

**Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, autorise le Président à :**

- **signer toute convention à intervenir ;**
- **solliciter les crédits européens LEADER pour un montant de 6.197,49 € ;**
- **engager les dépenses afférentes dans la limite des crédits inscrits au budget.**

**ADOpte à l'unanimité des membres présents**

**À Clermont-Ferrand, jeudi 13 octobre 2022.**

**Dominique ADENOT,  
Président.**

